



## Erreur de prise en compte de diminution du temps de travail

Par Ikl, le **21/05/2008** à **17:29**

Au retour de congé de maternité j'ai changé de poste et je suis passé à 80%de temps de travail. Mon souhait a été qu'en guise d'augmentation je conserve mon salaire d'avant. En réalité j'ai demandé 20% de plus. Selon mon chef il y avait très peu de chances (il devait voir avec le RH) Je n'ai pas eu de confirmation de l'augmentation en revanche sur mes fiches de salaire le salaire état similaire à celui d'avant. Je n'ai pas eu de doutes car sur le logiciel de gestion de vacances j'ai été bien à 80%. Dix mois plus tard je reçois la fiche fiscale pour ma déclaration et je constate que mon passage à 80% n'a pas été pris en compte. Dans la fiche fiscale est indiqué "travail à temps plein". Mon directeur n'est plus là. Qu'est-ce que dois-je faire et quelles seront les conséquences pour moi? Pourrais-je officialiser mon augmentation?